

**Comment faciliter l'accès des entreprises aux financements**

25<sup>ème</sup> Sommet Afrique – France  
Atelier de travail économique n°2

(Nice, le 31 mai 2010)

**Michaël ADANDE**  
Président  
de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale  
(BDEAC)

- Excellences, Messieurs les Ministres ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Je suis très heureux d'être ici à Nice et ravi de prendre part à cet atelier de travail économique consacré aux questions de l'accès des entreprises aux financements.

Au nom de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) dont j'ai la charge, je voudrais partager avec vous mes réflexions sur les pistes de solutions propres à améliorer l'accès des entreprises aux financements en Afrique et singulièrement dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Mais avant tout, permettez-moi de vous présenter brièvement la BDEAC.

Institution de financement du développement de la CEMAC, la BDEAC a été créée en 1975 pour notamment apporter des concours aux Etats, aux organisations sous-régionales, aux Institutions financières et aux opérateurs économiques, dans leurs efforts pour la mobilisation des ressources financières et le financement des projets.

Au regard de ses missions, le défi auquel l'Institution fait face aujourd'hui, à l'instar d'autres Banques de développement, concerne principalement son efficacité dans le financement des entreprises et des infrastructures de base dans la Sous-région.

Si l'on s'en tient aux efforts déployés par les pays en vue de mettre en place un système financier qui mobilise l'épargne et l'oriente vers les investissements productifs, l'on pourrait dire que la zone CEMAC réunit les conditions d'un équilibre optimal entre la demande et l'offre de financement de l'économie. Pourtant les entreprises de la sous-région ne trouvent pas toujours de réponses adéquates à leurs demandes de financement.

A titre d'illustration, le niveau de crédit au secteur privé exprimé en pourcentage du PIB dans les pays de la CEMAC ne dépasse guère 11 %. Ce taux se situe au-delà de 80% en Afrique du Sud.

En d'autres termes, c'est la question de savoir comment et que faire pour rendre accessibles les entreprises aux financements.

La solution requière une action concertée des acteurs concernés par la problématique de l'accès du secteur privé aux financements, à savoir les entreprises, les banques et les Etats.

## **1-Que peuvent ou doivent faire les Entreprises pour contribuer à atténuer le constat fait aujourd'hui?**

Pour qu'une entreprise puisse s'endetter, il convient qu'elle soit solvable c'est-à-dire capable de rembourser sa dette aux échéances fixées lors de l'octroi du prêt. C'est la mesure de ce critère qui intéresse les banques. Les aptitudes de production, de contrôle de qualité, de gestion, de marketing, de promotion et de développement des ressources humaines sont de ce fait nécessaires pour les entreprises si elles désirent créer et maintenir une relation durable avec les banques.

Les conditions d'accès aux financements dépendent non seulement :

- de la rentabilité des activités;
- des performances de l'entreprise et de son management; mais également :
- des conditions de gouvernance à savoir: le système d'informations disponible dans l'entreprise, les procédures internes, les contrôles...);
- de la capacité du projet à rembourser et à bonne date les prêts sollicités.
- des garanties à offrir.

## **2-Que peuvent ou doivent faire les banques?**

S'agissant des banques, il y a un ensemble de mécanismes existant qu'il convient d'adapter aux contextes. Dès qu'une banque fournit des fonds à une entreprise, elle court le risque de ne pas être remboursée. Toute sa logique repose désormais sur l'appréciation du risque qu'elle prend et comment s'en prémunir en cas de réalisation. Elle se doit donc d'apprécier la solvabilité et la liquidité de l'entreprise ainsi que la rentabilité, notamment pour les financements à moyen et long termes. Toutefois, les banques pourraient s'efforcer de tenir compte des difficultés qu'éprouvent les entreprises. Elles pourraient notamment:

- alléger les procédures de réception et d'analyse des demandes de crédit et améliorer les délais de prise de décision ;
- mener un véritable partenariat avec les entreprises en termes de suivi et de conseil ;
- répondre en matière de financement aux préoccupations spécifiques et aux besoins des entreprises,
- informer l'entreprise sur les éléments pertinents pris en compte pour l'apprécier.

Ces points qui demandent des efforts aux banques sont d'une grande importance, surtout quand on sait que le peu d'empressement des banques à financer les entreprises trouve ses raisons notamment dans :

- l'insuffisance des sûretés à offrir et une capacité de remboursement des entreprises difficile à apprécier.
- les coûts de transaction fixes relevant de la collecte d'information, de l'évaluation, du suivi du prêt jugés souvent élevés et qui restent à la charge des banques;
- la vulnérabilité des entreprises aux fluctuations du marché.

### 3-L'implication des Etats

Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la vie des entreprises en créant un environnement propice aux affaires à travers la poursuite d'une conduite maîtrisée des politiques macro-économiques, le renforcement du cadre juridique fiscal et réglementaire et l'élimination de tout obstacle institutionnel. Cet environnement pourrait davantage favoriser le développement des entreprises et leurs financements s'il était renforcé par :

- la promotion des fonds de garanties, permettant à la fois aux banques de se prémunir quelque peu des pertes directement liées aux non remboursements des créances, et aux entreprises d'obtenir des financements en disposant de peu de garantie personnelle;
- la promotion des sociétés de capital risque pour pallier l'insuffisance des fonds propres qui limite l'accès aux financements de nombreuses entreprises;
- la mise en place d'un dispositif de bonification d'intérêts au profit des entreprises respectant un certain nombre de critères bien précis ; ce qui est de nature à les aider à mieux soutenir le service de la dette afférent aux prêts contractés, et en définitive, améliorer leur rentabilité;
- la simplification de la fiscalité ; ce faisant, les entreprises seront plus promptes à respecter leurs engagements vis-à-vis de l'Etat,
- la mise en place d'un guichet unique des formalités administratives, juridiques et fiscales des entreprises ;
- la création d'une plateforme de concertation Etat – entreprises ; cette plateforme serait le cadre d'un dialogue permanent;

- la bonne gestion des finances publiques permettant les règlements à bonnes dates de la dette publique intérieure aux entreprises; de ce fait les entreprises travaillant avec l'Etat pourront négocier les créances détenues sur les Etats auprès de banques;
- la promotion d'une Centrale des bilans garantissant des données comptables fiables;
- la promotion et le développement de systèmes financiers plus adaptés ;
- la promotion des sociétés de crédits bail permettant aux entreprises d'acquérir des biens de production en préservant au maximum leur capacité d'emprunt.

Afin d'assurer le succès de ces différentes actions, les Etats doivent être capables de mesurer l'ampleur du déficit de financement des entreprises et d'évaluer l'impact des mesures prises par la mise en place d'observatoires économiques du secteur privé.

- Excellences, Messieurs les Ministres ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Au regard de ce qui vient d'être exposé, il apparaît qu'il se pose des difficultés liées d'une part à l'inadéquation de ressources des banques par rapport aux besoins des économies et d'autre part à la fiabilité des systèmes d'information des entreprises ainsi qu'à leur sous capitalisation. En principe, la surliquidité devrait permettre de financer les besoins de développement de nos pays, notamment les activités des entreprises susceptibles de créer des emplois et de la richesse sous forme de bénéfices, pour elles-mêmes, de revenus accrus pour les ménages et d'impôts pour les Etats.

Mais le paradoxe aujourd'hui relevé dans la zone CEMAC montre d'une part, une situation de surliquidité des banques, et d'autre part le peu d'empressement de celles-ci à accorder des financements. Ceci confirme la complexité de la problématique et la nécessité de rechercher des solutions dans un cadre élargi à tous les acteurs concernés.

L'intégration régionale peut compléter et apporter une plus grande amplitude aux dispositifs nationaux en offrant aux entreprises bien structurées des financements adaptés sous forme de prêts directs ou de refinancements par l'intermédiaire des institutions financières nationales. C'est à ce niveau que se situe l'intervention de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Je vous remercie de votre aimable attention.